

DEPARTEMENT
DE
LA GUYANE
VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-
MARONI



EXTRAIT
DU
REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-LAURENT-DU-MARONI

CANTON
DE
SAINT-LAURENT-DU-MARONI

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET
SPANC**

Le nombre de Conseillers Municipaux en
exercice est de : 45

Récapitulatif des votes :

Pour : 44	
Contre : 0	
Abstentions : 0	
Ne prenant pas part au vote : 0	

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le trente avril à 15 H 00, le
Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-
du-Maroni s'est réuni sous la présidence de Monsieur
Lénaïck ADAM, Maire, suite à la convocation
adressée le 17 avril 2026.

PRESENTS:

M. Lénaïck ADAM - Mme. Styvia SOMMEIL -
CURRON - M. Joseph VERDA - Mme Amour
PANELLE - M. Rémi Valentin JACOBI - Mme Marie-
Paule KESINA - M. Stéphane JAMES - Mme Graciana
GALIMA - M. Roméo MAC-INTOSCH - Mme Audrey
TIERAN - Monsieur Jean-Luc REQUENA - Mme
Audrey MOLBA - M. Eric AGOUTI - Mme Véronique
Annick Tatiana GRANDA - M. Romain ANAISSANT
- Mme Katia CLEMENCIN - M. Raymond ABLANC -
Mme Greta BALBIN - M. Gillano Bénito ATIAISO -
Mme Tatiana DAY - M. Kenny KOLINO - Mme
Adrianna CORNEILLE - M. Christophe DEWINIE -
Mme Méline AMETE - M. Gérard TOUPOUTI - Mme
Mérédith PAPOE - M. Ismael Helorge RAPHA - Mme
Henricka KANIA - M. Jefferson ATCHALISO - Mme
Axelle BABEL - M. Mickael AJOME - Mme Marie-
Elisabeth GAZEL - M. Bolton AMAYOTA - Mme
Patricia DANIEL - M. Ruben ATANSO - M. Mickle
PAPAYO - M. Léon BERTRAND - Mme Nathalie
KAMANO - Madame Sylvie SOISIA - Mme Raïssa
DIMPAY - M. Marciano SOEWA

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. Marie-Chantal TOUPOUTI à M. Mickle
PAPAYO - M. Claude GABY à M. Ruben ATANSO -
M. Sylvio VAN DER PIJL à Mme Raïssa DIMPAY

ABSENTS :

Monsieur Bryce DOUAN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Jean-Luc REQUENA

A l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires acté le 14 avril 2026,

Vu l'avis favorable de la commission Budgets et Stratégies Financières réunie le 22 avril 2026,

Vu le rapport de présentation du Budget Primitif 2026 relative au Budget Annexe « SPANC »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE : Le budget primitif 2026 du budget annexe « SPANC » qui s'établit, en dépenses et en recettes, comme suit :

☞ Section de fonctionnement (dont résultat reporté) :

- Dépenses : 120 448,02 €

- Recettes : 120 448,02 €

Dont excédent reporté (002) : 3 538,02 €

☞ Section d'investissement (yc RAR 2025) :

- Dépenses : 0,00 €

- Recettes : 0,00 €

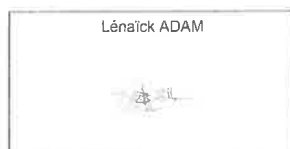
Soit un budget primitif 2026 total de : 120 448,02 €

Fait à Saint-Laurent-du-Maroni, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
SAINT LAURENT DU MARONI, le 20 mai 2026

LE MAIRE

Lénaïck ADAM





REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de St Laurent du MARONI EPCI

Numéro SIRET : 21973311000338
Poste comptable :

Budget primitif relatif à l'exercice 2026

Budget annexe : SPANC

Instruction budgétaire et comptable M.49(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	30
A3.2 - Etalement des provisions	31
A4.1 - Equilibre des opérations financières	32
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	34
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	35
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	36
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	37
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	38
A6 - Etat des charges transférées	39
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	40

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	41
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	42
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	43
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	44
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	45
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	46
B1.7 - Etat des engagements reçus	47
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	48
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	49

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	50
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	53
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	54
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	55

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	56
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. – Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement :% (maximum 7,5 %)
- Investissement :% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****A1****EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	120 448,02	116 910,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 538,02
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		120 448,02	120 448,02

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	120 448,02	120 448,02
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES**

II

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	114 082,97	0,00	7 448,02	7 448,02	7 448,02
012	Charges de personnel, frais assimilés	65 090,00	0,00	113 000,00	113 000,00	113 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		179 172,97	0,00	120 448,02	120 448,02	120 448,02
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		179 172,97	0,00	120 448,02	120 448,02	120 448,02
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		179 172,97	0,00	120 448,02	120 448,02	120 448,02

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

120 448,02

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	990,00	990,00	990,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 850,00	0,00	15 910,00	15 910,00	15 910,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	10,00	10,00	10,00
Total des recettes de gestion des services		109 850,00	0,00	116 910,00	116 910,00	116 910,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		109 850,00	0,00	116 910,00	116 910,00	116 910,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		109 850,00	0,00	116 910,00	116 910,00	116 910,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)

3 538,02

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

120 448,02

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)**

0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le



ID : 973-219733110-20260519-DELIBE3733_2026-DE

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.*

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
---	-------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	7 448,02		7 448,02
012	Charges de personnel, frais assimilés	113 000,00		113 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	120 448,02	0,00	120 448,02

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES**120 448,02**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	990,00		990,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	15 910,00		15 910,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	100 000,00		100 000,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00		10,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	116 910,00	0,00	116 910,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE**3 538,02**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES**120 448,02**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**0,00**

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le



ID : 973-219733110-20260519-DELIBE3733_2026-DE

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES**

III

A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	114 082,97	7 448,02	7 448,02
611	Sous-traitance générale	114 082,97	7 448,02	7 448,02
012	Charges de personnel, frais assimilés	65 090,00	113 000,00	113 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	150,00	300,00	300,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	850,00	1 450,00	1 450,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	90,00	250,00	250,00
6411	Salaires, appointements, commissions	50 000,00	85 000,00	85 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	4 000,00	8 000,00	8 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	10 000,00	18 000,00	18 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		179 172,97	120 448,02	120 448,02
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		179 172,97	120 448,02	120 448,02
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		179 172,97	120 448,02	120 448,02

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	120 448,02
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	990,00	990,00
64191	Crédit impôt compétitivité emploi	0,00	990,00	990,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 850,00	15 910,00	15 910,00
7062	Redevances assainissement non collectif	9 850,00	15 910,00	15 910,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	100 000,00	100 000,00	100 000,00
741	De la collectivité de rattachement	100 000,00	100 000,00	100 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	10,00	10,00
7588	Autres	0,00	10,00	10,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		109 850,00	116 910,00	116 910,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		109 850,00	116 910,00	116 910,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		109 850,00	116 910,00	116 910,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	3 538,02
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	120 448,02
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES****B1**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le



Ville de St Laurent du MARONI - SPANC - BP - 2026

ID : 973-219733110-20260519-DELIBE3733_2026-DE

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					0,00								
1641 Emprunts en euros (total)					0,00								
1643 Emprunts en devises (total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 973-219733110-20260519-DELIBE3733_2026-DE





Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
Total général					0,00								

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 973-219733110-20260519-DELIBE3733_2026-DE



(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Four chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F, selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indices zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.


(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
 Reçu en préfecture le 21/05/2026
 Publiée le 21/05/2026
 ID : 973-219733110-20260519-DELIBE3733_2026-DE



Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le



ID : 973-219733110-20260519-DELIBE3733_2026-DE

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Indice	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turner)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swapion)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits				0	
	% de l'encours				0,00	
	Montant en euros				0,00	

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : effet de l'instrument de couverture

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture		
Taux fixe (total)					0,00	0,00	0,00			
Taux variable simple (total)					0,00	0,00	0,00			
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00	0,00			
Total					0,00	0,00	0,00			

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le



Ville de St Laurent du MARONI - SPANC - BP - 2026

ID : 973-219733110-20260519-DELIBE3733_2026-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES

A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
----------	-----------------------------	------------------------	----------------

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	1	08-01-2025
L	Autre mat informatique - Ordi, imprimantes, tablette, accessoire	3	08/01/2025
L	Droits d'usage annuel (SAAS)	1	08/01/2025
L	Concessions, droits similaires	3	08/01/2025
L	2121 Plantations d'arbres et arbustes	15	08/01/2025
L	Agencements et aménagements de terrains	15	08/01/2025
L	Constructions - Bâtiments administratifs	30	08/01/2025
L	Constructions - Bâtiments scolaires	30	08/01/2025
L	Constructions - Autres bâtiments publics	30	08/01/2025
L	Constructions - Bâtiments sociaux et médicaux	30	08/01/2025
L	Constructions - Bâtiments culturels et sportifs	30	08/01/2025
L	Equipements de cimetière	0	08/01/2025
L	Constructions - Immeuble de rapport	30	08/01/2025
L	Autres bâtiments privés	30	08/01/2025
L	Install. générales de construction - centre de recyclage	15	08/01/2025
L	Install. générales, agencement de construction - bât publics	25	08/01/2025
L	Autres constructions	25	08/01/2025
L	Install. réseaux câblés	5	08/01/2025
L	Réseau d'adduction d'eau	50	08/01/2025
L	Réseau d'assainissement	50	08/01/2025
L	Instal matériel - infrastructure de câblage bâtiments et réseaux	15	08/01/2025
L	Autres réseaux	0	08/01/2025
L	Matériel, outillage d'incendie et def civile - Matériel roulant	10	08/01/2025
L	Autres imm corporelle - Matériel topographique, photo, vidéo...	5	08/01/2025
L	Autres immobilisation corporelle - petit électroménager	2	08/01/2025
L	Subv équip Etat - Bien mobilier, matériel, étude	5	08/01/2025
L	Subv équip CTG - Bien mobilier, matériel, étude	5	08/01/2025
L	Subv équip Etat - Bâtiments et installations	15	08/01/2025
L	Subv équip CTG - Bâtiments et installations	15	08/01/2025
L	Subv équip Etat - Projets infrastructures	15	08/01/2025
L	Subv équip CTG - Projets infrastructures	15	08/01/2025
L	Subv équip. communes et structures intercommunalité	15	08/01/2025
L	Autre matbet outillage d'incendie et de déf civile -mise à dispo	10	08/01/2025
L	Matériel, outillage d'incendie et def civile - Autre matériel	10	08/01/2025
L	Install matériel et outillage de voirie - Poids lourds	10	08/01/2025
L	Install matériel et outillage voirie - Bennes à ordures ménagère	8	08/01/2025
L	Install matériel et outillage technique - Mat technique scolaire	5	08/01/2025
L	Install matériel et outillage technique - Autre matériel	10	08/01/2025
L	Autres instal, mat et outil tech - Gros équipement et mat électriq	20	08/01/2025
L	Biens historiques /culturels - Dépenses ultérieures immobilisées	30	08/01/2025
L	Instal générales, agencements et aménagements - divers	20	08/01/2025
L	Matériel de transport léger (vélo, scooter...)	2	08/01/2025
L	Véhicule moins de 3.5 tonnes (fourgonnette, fourgon...)	7	08/01/2025
L	Autre matériel de transport	10	08/01/2025
L	Autre mat informatique - Serveurs et équipements réseaux	5	08/01/2025

L	Autres mat de bureau et mobiliers - Mob sécurisé (coffre-fort..)	5	08/01/2025
L	Autres mat de bureau et mobiliers - Bureau caisson table armoire	2	08/01/2025
L	Autres mat de bureau et mobiliers - Chaises, fauteuils de bureau	5	08/01/2025
L	Matériel de téléphonie - téléphone portable	10	08/01/2025
L	Matériel de téléphonie - téléphone fixe, serveur téléphonique	10	08/01/2025
L	Matériel de téléphonie - Infrastructure radiocom	5	08/01/2025
L	Frais d'études, d'élaboration, de modifs et révisions docs urba	3	08/01/2025
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	08/01/2025
L	Frais de recherche et de développement	0	08/01/2025
L	Frais d'insertion non suivi de réalisation	5	08/01/2025
L	Frais d'insertion	5	08/01/2025
L	Logiciels bureautiques	10	08/01/2025
L	Applications informatiques	5	08/01/2099
L	Matériel de transport léger (berline, citadines...)		

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONSIV
A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitué à l'ouverture	Montant total constitué	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS****A3.2****A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées à l'ouverture	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTESIV
A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Ville de St Laurent du MARONI - SPANC - BP - 2026

IV – ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****A6****A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant amorti au titre des exercices précédents	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)	Solde
TOTAL				I	II	III	I-(II + III)
				0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

	IV
	A7

Nota. Remplir un tableau par opération pour compte de tiers

A7 – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

- (1) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (2) A. remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.
- (3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 –EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû à l'ouverture	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors Logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors Logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 relatives aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**
(Articles L. 2252-1, L. 3231-4 et L. 4253-1 du CGCT)

	Valeur	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	116 910,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées aux articles L. 2252-2 (pour les communes), L. 3231-4-1 (pour les départements) et L. 4253-2 (pour les régions) du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice (article D. 1511-32 du CGCT).

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3
---	-------------

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.4****B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT**

IV

B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)			TOTAL I + II + III		
									Part investissement	Part fonctionnement II	Part financement III			
									Part totale (4)	Dont part nette (5)				
Marchés de partenariat (1)									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)														
SOUS-TOTAL									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023 visant à ouvrir le tiers financement à l'Etat, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales pour favoriser les travaux de rénovation énergétique.

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.7****B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital à l'ouverture	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.1****B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2
---	-------------

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le



ID : 973-219733110-20260519-DELIBE3733_2026-DE

IV – ANNEXES

	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) : Détail des effectifs par type de recrutement

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.
TECH: Technique.
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).
S: Social.

MS: Médico-social.
MT: Médico-technique.
SP: Sportif.
CULT: Culturel.
ANIM: Animation.
POL: Police.
POMP: Sapeurs-pompiers.
X: Emplois non cités.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Moitié du contrat (code général de la fonction publique - CGFP):

332-23-1*: Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2*: Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24: Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13: Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14: Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1*: Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2*: Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3*: Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4*: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5*: Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6*: Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5: Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10: Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11: Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352: Modalités particulières: recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
343-1_343-3: Emplois supérieurs de cabinet.
333-1_333-10: Collaborateurs de cabinet.
333-12: Collaborateurs de groupes d'élus.
343-1_343-3: Emplois supérieurs de la fonction publique recrutés sur le fondement des articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles L.327-5, L.332-10 et L.332-11 du CGFP.

A: Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex: « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles L.327-5, L.332-10 et L.332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le



ID : 973-219733110-20260519-DELIBE3733_2026-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2
---	-------------

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régies non personnalisées pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6215.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2**

Cet état est applicable aux régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants. Il présente la liste des organismes mentionnés aux 2°, 4° et 7° de l'article L. 1612-35 du CGCT.

Les documents financiers et comptables de ces organismes mentionnés au 2° de l'article L. 1612-35 sont mis à la disposition du public à . Toute personne a le droit de demander communication.

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détention d'une part de capital				
Garantie d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux seules régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le



ID : 973-219733110-20260519-DELIBE3733_2026-DE

Ville de St Laurent du MARONI - SPANC - BP - 2026

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par ,

A le

,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante,

Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.

Certifié exécutoire par , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le



Ville de
Saint-Laurent du Maroni
Sèves de Guyane



Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 973-219733110-20260519-DELIBE3733_2026-DE



2026 BUDGETS PRIMITIFS

Rapport de présentation

Budget Principal
et Budgets annexes

Mesdames,
Messieurs les Conseillers,
Et Chers Collègues,

Conformément aux articles L.2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, « *le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal (...)* »,

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2121-31 du CGCT en précisant : « *Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget principal de la commune.

Introduction :

Le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 14 avril 2026 a été l'occasion de rappeler les contraintes liées au contexte institutionnel à travers lequel ont été élaborés les budgets primitifs 2026.

Le budget principal 2026 correspond, à hauteur des ressources disponibles, aux besoins de la population Saint-Laurentaise. Sa construction est un juste équilibre entre les services rendus aux administrés et les projets structurants.

La mise en place du Plan Pluriannuel d'Investissement marque la volonté politique d'inscrire la collectivité dans une stratégie de développement d'une commune de 70 000 habitants, telle qu'elle apparaît sur l'évaluation de la CCOG par rapport au tonnage de déchets collectés. Malgré ses **54 728 habitants officiels**, la commune de Saint-Laurent du Maroni revêt des caractéristiques démographiques et sociales qui lui sont propres en territoire national.

Le budget 2026 est engagé massivement au profit de la jeunesse des Saint-Laurentais (éducation, sport et loisirs), de l'amélioration des conditions de vie au sein de la commune (aménagements urbains, voirie, éclairage public et propreté), et de la sécurité de ses administrés (sécurisation des bâtiments publics, tranquillité publique).

Les budget communaux 2026 intègrent les résultats de l'exercice 2025 et seront présentés à l'issue de l'analyse des Comptes Financiers Uniques (CFU).

Le budget 2026 a été coconstruit avec tous les services de la ville et intègre le programme de Monsieur le Maire à travers les « 100 premiers jours pour agir ».

OBJECTIFS RETENUS POUR LE BUDGET 2026 : **LES 100 PREMIERS JOURS POUR AGIR**

Les 100 premiers jours du mandat donneront le ton. Ils incarneront une méthode, une ambition et une exigence : répondre rapidement aux attentes des habitants tout en construisant les bases d'une action publique durable. **Agir vite, agir efficacement, agir pour tous : telle sera la ligne directrice.** Ces premiers mois permettront d'engager des actions concrètes, visibles et immédiatement utiles, tout en préparant des transformations plus profondes. Ils traduiront une volonté claire : **améliorer sans attendre le quotidien, tout en construisant l'avenir du territoire. Ils seront une priorité en plus des projets en cours.**

❖ **Agir pour le quotidien : des réponses immédiates et concrètes**

- Faire de la santé une priorité de proximité

La santé constituera l'un des premiers piliers de l'action municipale. Une approche globale sera mise en œuvre, intégrant le bien-être mental, **la prévention et le bien-être au travail / QVCT** (100K€/an en fonctionnement). Un audit sera fait également en la matière (36K€ en fonctionnement).

Des actions ciblées seront engagées pour améliorer durablement le cadre de vie : **lutte contre les nuisances comme les VHU** (300K€/an en fonctionnement), renforcement **des campagnes de prévention, intervention sur les problématiques environnementales notamment sur la qualité de l'eau** avec la SGDE (10K€/an en fonctionnement). L'objectif sera clair : faire de la santé un levier direct d'amélioration de la qualité de vie.

- Renforcer la sécurité et la tranquillité publique

La sécurité sera traitée avec exigence et pragmatisme. Une stratégie opérationnelle combinera présence humaine, aménagement de l'espace public et coordination des acteurs.

Le **renforcement de l'éclairage public** permettra de sécuriser les quartiers (1,5M€/an en investissement). **Des maraudes** associant forces de sécurité et médiation seront mises en place pour assurer une présence visible et rassurante ainsi qu'avec les partenaires du CLSPD. **L'amélioration de la signalisation contribuera à la sécurité routière** (600K€/an en investissement). En parallèle, le travail avec les partenaires sera poursuivi pour **favoriser l'installation d'un commissariat.**

- Investir dans la jeunesse et préparer l'avenir

La jeunesse sera placée au cœur du projet municipal. Des dispositifs concrets favoriseront son autonomie et son engagement. **L'accès au permis de conduire sera facilité pour 40 jeunes avec un financement (60K€/an).** **Un équipement structurant (ex-CCL) sera transformé en Maison des Jeunes et de la Création (MJCr),** dédiée à l'expression et à l'innovation (1M€ en investissement). **Un programme de leadership** accompagnera les jeunes dans le développement de leurs compétences (30K€/an en fonctionnement avec le recrutement d'un chargé de mission). L'ambition sera forte : faire confiance à la jeunesse et investir dans son potentiel. Enfin, il est proposé la **rénovation et la création de parcs de jeux** (600K€/an en investissement).

- Soutenir le sport et la culture pour renforcer l'attractivité

Le sport et la culture contribueront pleinement à la qualité de vie et à l'attractivité du territoire. **Les équipements sportifs seront modernisés pour offrir de meilleures conditions de pratique** (1M€/an en investissement). Les initiatives locales seront accompagnées, notamment pour **l'organisation d'événements et de tournois comme celui de l'ASCO** (200K€/an en fonctionnement à travers une politique de subvention). Sur le plan culturel, une dynamique nouvelle sera engagée autour de projets structurants et d'événements interculturels, afin de renforcer le lien social et le rayonnement du territoire comme **soutenir un porteur de projet pour la création d'un complexe cinématographique**.

- Donner les moyens de réussir à l'école

L'éducation fera l'objet d'un engagement immédiat. Les moyens alloués aux écoles seront renforcés, notamment en matière d'hygiène et d'équipements pédagogiques. Il s'agira de répondre rapidement aux besoins identifiés et d'affirmer un principe fondamental : investir dans l'école, c'est investir dans l'avenir. **Nous ferons un audit préalable** (40K€ en fonctionnement).

❖ **Structurer l'action publique : préparer les transformations durables**

- Relancer la dynamique économique locale

Le développement économique reposera sur le dialogue et la co-construction. Des rencontres régulières avec les acteurs socio-professionnels permettront d'identifier les besoins et de construire des réponses adaptées. Les espaces publics seront repensés avec davantage de végétalisation, contribuant à l'attractivité et au bien-être : **la création d'une pépinière est envisagée.** L'objectif sera de soutenir l'activité économique tout en améliorant durablement le cadre de vie.

- Renforcer le vivre-ensemble et la cohésion sociale

Le vivre-ensemble constituera un axe structurant. **Les maisons de quartier seront réinvesties comme des lieux de vie ouverts, accessibles et transparents.** Une organisation claire permettra de favoriser leur appropriation par les habitants et les associations. Il s'agira de recréer des espaces d'échange, d'initiative et de proximité, essentiels à la cohésion sociale.

- Répondre aux besoins urgents en matière d'habitat

La politique de l'habitat intégrera une attention particulière aux situations d'urgence. Des solutions seront anticipées afin de **mieux répondre aux besoins des publics les plus fragiles, notamment à travers la mobilisation de logements dédiés dans les nouveaux projets** (60K€/an en fonctionnement). Cette approche traduira une volonté claire : garantir des réponses rapides et dignes face aux situations critiques.

❖ **Un cap clair : agir aujourd'hui et construire demain**

Ces 100 premiers jours auront une double vocation. D'une part, apporter des réponses concrètes, rapides et visibles aux attentes des habitants. D'autre part, poser les bases d'une action publique structurée, cohérente et durable.

Ils marqueront le début d'un mandat placé sous le signe de l'engagement, de la responsabilité et des résultats. Un mandat qui assumera un cap clair : **améliorer immédiatement le quotidien, tout en préparant activement l'avenir du territoire.**

A – LE BUDGET PRINCIPAL

1. Les grandes masses du budget primitif 2026 :

La section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Libellé	BP + DM 2025	BP 2026	Variation 2025/2026 BP
002	Déficit reporté	- €	- €	- €
011	Charges à caractère général	22 513 999,20 €	23 885 236,57 €	1 371 237,37 €
012	Charges de personnel	34 995 729,24 €	36 920 728,23 €	1 924 998,99 €
014	Atténuations de produits	- €	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	6 863 356,07 €	6 884 118,07 €	20 762,00 €
66	Charges financières	812 841,69 €	564 179,79 €	- 248 661,90 €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
68	Dotations aux provisions	1 348 265,07 €	2 348 265,07 €	1 000 000,00 €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	- €
042	Opér. Ordre de transfert entre sections	2 424 719,32 €	2 400 000,00 €	- 24 719,32 €
023	Virement à la section d'investissement	- €	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €
Total Dépenses de fonctionnement		68 958 910,59 €	77 002 527,73 €	8 043 617,14 €
Recettes de fonctionnement				
Chapitre	Libellé	BP + DM 2025	BP 2026	Variation 2025/2026 BP
002	Excédent reporté	620 643,32 €	5 566 827,78 €	4 946 184,46 €
013	Atténuations de charges	81 142,07 €	319 134,91 €	237 992,84 €
70	Produits des services, domaines et ventes	252 543,69 €	967 967,89 €	715 424,20 €
73	Impôts et taxes	34 384 699,10 €	34 923 228,03 €	538 528,93 €
731	Fiscalité locale	8 100 938,09 €	8 669 603,04 €	568 664,95 €
74	Dotations et participations	22 791 005,34 €	23 818 135,50 €	1 027 130,16 €
75	Autres produits de gestion courante	2 727 938,98 €	2 737 630,58 €	9 691,60 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €
78	Reprises sur provisions	- €	- €	- €
Total recettes de fonctionnement		68 958 910,59 €	77 002 527,73 €	8 043 617,14 €

Les dépenses de fonctionnement d'une commune regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit principalement des postes suivants :

- Au chapitre 011 : les factures d'eau, d'électricité, de carburants, les contrats de prestations de services, le gardiennage, l'entretien des locaux, le mobilier, les petites fournitures, le transport de biens et de personnes etc.
- Au chapitre 012 : les charges de personnel dont les salaires, les charges sociales, le prélèvement à la source, les cotisations aux caisses de retraites, les mutuelles etc.
- Au chapitre 65 : les subventions aux associations, aux crèches, au CCAS, au SDIS, aux écoles privées ainsi que les indemnités des élus etc.
- Au chapitre 66 : les intérêts des emprunts, les frais financiers.

Certaines dépenses de fonctionnement peuvent aussi être exceptionnelles, comme sur l'exercice 2025 au chapitre 65, la participation au SPANC pour couvrir les charges du personnel affecté à ce
5 av. du Lieutenant-Colonel CHANDON – B.P. 80 – 973020 SAINT-LAURENT DU MARONI - Tél. 0594 34 03 00 – Télécopie : 0594 34 20 93

service.

Les intérêts moratoires et amendes fiscales intègrent également cette section.

Les recettes de fonctionnement, quant à elles, proviennent notamment :

- Au chapitre 70 : les produits du domaine public (marché, cimetière) et des services, notamment, la facturation des équipements culturels (école de musique, bibliothèque) et sportifs (piscine, stades) mais également la participation des familles aux ALSH.
- Au chapitre 73 : les impôts locaux directs (Taxe foncière et allocations compensatrices) ou indirects (droits de mutation, taxe sur l'électricité, TLPE), la fiscalité transférée (octroi de mer, taxe sur les carburants...).
- Au chapitre 74 : les dotations d'Etat (DACOM, DFCOM) ainsi que les subventions de l'Etat (participation aux contrats aidés, dotation recensement et titres sécurisés et d'autres organismes publics (participation de la CAF...)).
- Au chapitre 75 : essentiellement le produit de ventes.

La section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE				
Dépenses d'investissement				
Chapitre	Libellé	BP + DM 2025	BP 2026	Variation 2025/2026 BP
001	Solde d'exécution reporté	- €	- €	- €
13	Reversement de subventions	- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes	1 039 176,39 €	891 837,41 €	- 147 338,98 €
	<i>Dont RAR</i>	168,45 €	- €	
20	Immobilisations incorporelles	6 132 596,01 €	9 975 922,83 €	3 843 326,82 €
	<i>Dont RAR</i>	2 060 932,17 €	427 202,40 €	
21	Immobilisations corporelles	24 728 842,28 €	19 802 646,90 €	- 4 926 195,38 €
	<i>Dont RAR</i>	3 154 865,17 €	3 661 709,79 €	
23	Immobilisation en cours	8 890 063,82 €	10 950 966,15 €	2 060 902,33 €
	<i>Dont RAR</i>	1 731 686,95 €	2 699 415,36 €	
26	Participations et créances rattachées à des participations	120 000,00 €	120 000,00 €	- €
27	Immobilisations financières			- €
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	- €
	<i>Dont Restes à réaliser total</i>	6 947 652,74 €	6 788 327,55 €	
	Total Dépenses d'investissement	41 910 678,50	42 741 373,29	830 694,79
Recettes d'investissement				
Chapitre	Libellé	BP + DM 2025	BP 2026	Variation 2025/2026 BP
001	Solde d'exécution reporté	2 797 491,27 €	3 582 670,87 €	785 179,60 €
10	Dotations fonds divers et réserves	3 276 271,05 €	3 490 765,82 €	214 494,77 €
13	Subventions d'investissement	27 642 192,82 €	24 567 936,60 €	- 3 074 256,22 €
	<i>Dont RAR</i>	8 805 779,70 €	6 788 327,55 €	
16	Emprunts et dettes	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €	- €
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	- €
040	Opér. Ordre de transfert entre sections	2 424 719,32 €	2 400 000,00 €	- 24 719,32 €
024	Produit des cessions des immobilisations	2 270 004,04 €	1 200 000,00 €	- 1 070 004,04 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €
	<i>Dont Restes à réaliser total</i>	8 805 779,70 €	6 788 327,55 €	
	Total recettes d'investissement	41 910 678,50	42 741 373,29	830 694,79

Les dépenses d'investissement regroupent principalement l'achat de biens et de matériels durables (amortissables), de la construction ou de l'aménagement de bâtiments, de travaux d'infrastructures, du remboursement en capital des emprunts.

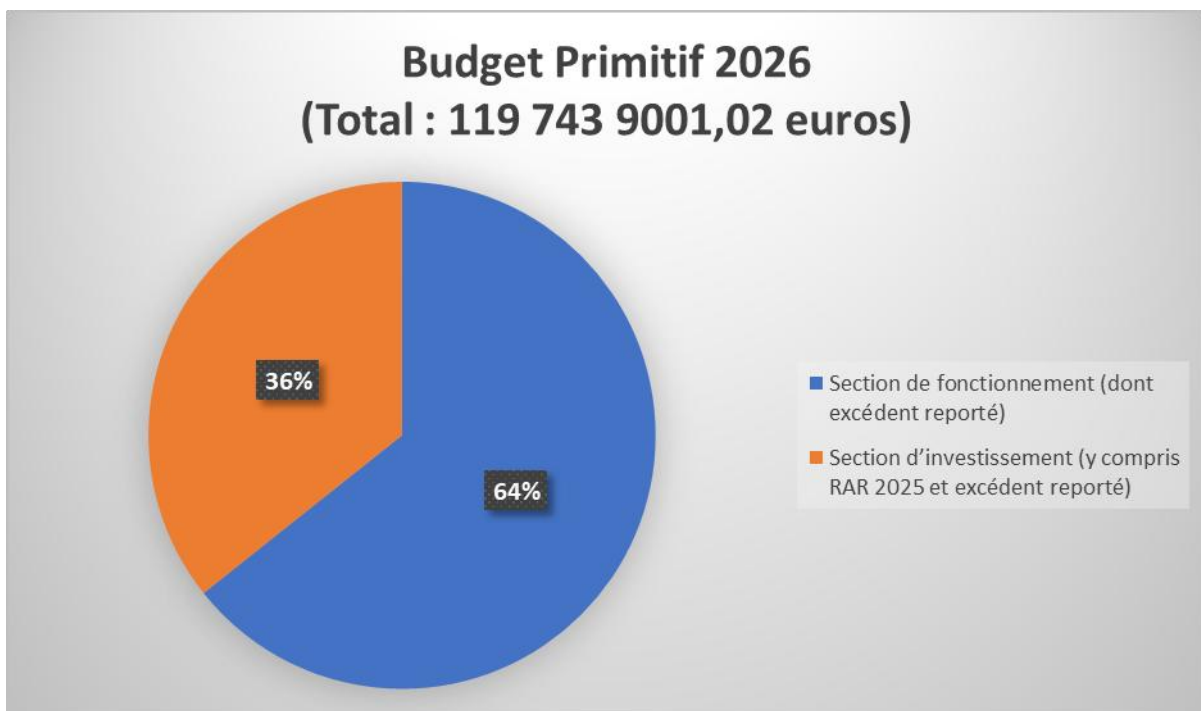
Les recettes d'investissement regroupent les dotations (taxe d'aménagement, FCTVA) et les subventions d'investissement, dont le FRDE, affectés à des opérations répondant à des critères bien définis (subventions européennes, ANRU, ACV...) mais également de dotations d'équipement (DSIL, DPV, FEI...).

Elles intègrent les projets présentés supra.

L'équilibre du budget primitif 2026 s'établit comme suit :

- **Section de fonctionnement (dont excédent reporté) : 77 002 527,73€**
- **Section d'investissement (y compris RAR 2025) : 42 741 373,29€**

Total Budget Primitif 2026 : 119 743 901,02€



2. La section de fonctionnement :

L'équilibre budgétaire impose un pilotage rigoureux du budget communal.
Le budget 2026 est construit sur la base des mandatements de l'exercice 2025.

Afin de financer les dépenses, les prévisions de recettes ont été élaborées sur la base des titres 2026 auxquels on ajoute les variations constatées entre les notifications provisoires de début d'année 2026 et les encaissements réels en fin d'année nuancées par les variations prévues dans le LOLF 2026.

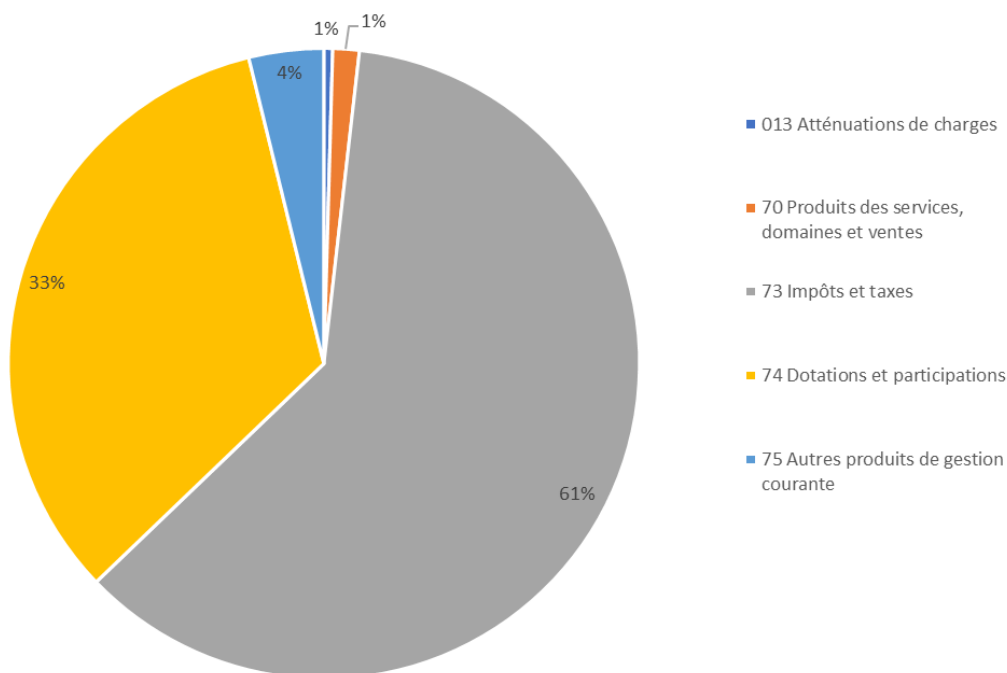
i. Les ressources en hausse 2026 : 77,44 millions d'euros

La projection des recettes de fonctionnement 2026 anticipe une hausse entre 2025 et 2026 en volume. Les dotations et la fiscalité augmentent. Elle est surtout liée à la capacité d'autofinancement et au résultat reporté excédentaire.

Les prévisions intègrent les éléments de contexte suivants :

- Impact de l'augmentation de la population officielle et par conséquent des produits de DGF (+2 712 habitants) ;
- Revalorisation des bases (+0,8%).

Recettes réelles de Fonctionnement (Total : 71 435 699,95 euros)



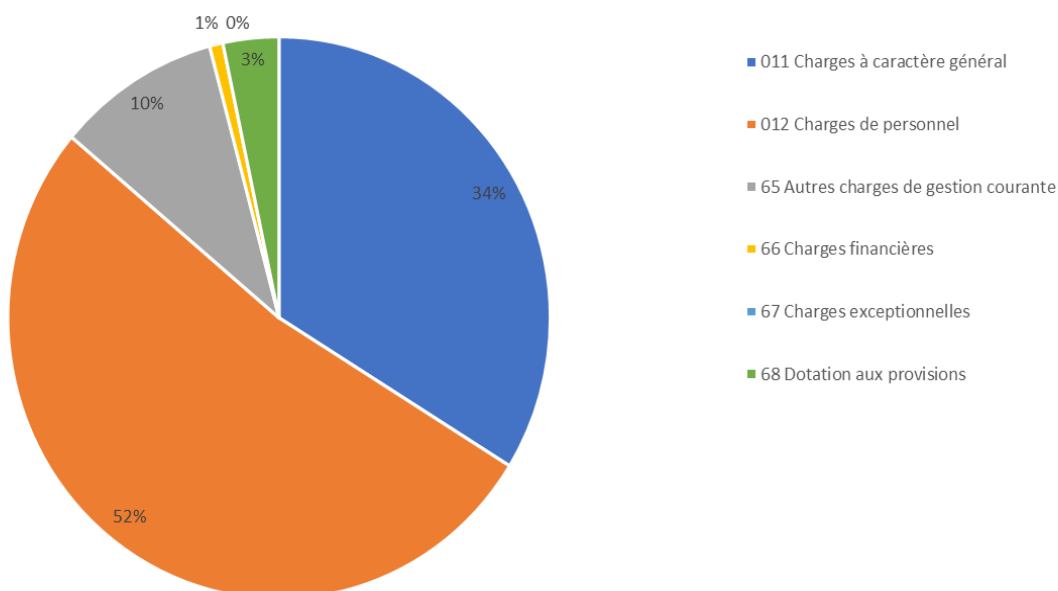
ii. Les dépenses de fonctionnement en 2026 : 70,6 millions d'euros

L'évolution globale des dépenses de fonctionnement est projetée à en augmentation bien que les dépenses soient contraintes à être canalisées. Cependant, des provisions plus importantes ont été faites pour 2026 afin d'appliquer le principe de prudence. La prévision des amortissements est en augmentation également.

Il est prévu un virement de 4M€ à la section d'investissement en 2026 pour la première fois depuis longtemps afin de répartir le résultat reporté excédentaire de la section de fonctionnement en 2025.

Il a été intégré la collation scolaire au titre de 2026 ou encore le développement du transport en commun dans la ville à horizon fin d'année.

Dépenses réelles de Fonctionnement (Total : 70 602 527,73 euros)



3. La section d'investissement :

i. Les dépenses d'investissement :

Pour rappel :

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS INSCRITS AU BP 2026 AP et HORS AP

TOTAL BUDGET INVESTISSEMENT	42 741 373,29 €
TOTAL BUDGET EN AP	20 601 769,76 €
TOTAL BUDGET HORS AP	22 139 603,53 €

Les crédits de paiement proposés au BP 2026 s'élèvent à 42,74 M€ de la PPI. C'est le volume d'investissement que la collectivité souhaite mettre en œuvre annuellement, minoré ou majoré en fonction des prévisions de recettes.

MISE A JOUR DE LA PPI SUR L'EXERCICE 2026

La programmation 2026 a été ajustée à hauteur de 175 696 553,18 € en Crédits de Paiement (CP) à la suite des réalisations et des ajustements des Autorisations de Programme (AP) comme suit :



Ville de
Saint-Laurent du Maroni
Sèves de Guyane

2025

RAPPORT DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS



Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 973-219733110-20260519-DELIBE3733_2026-DE



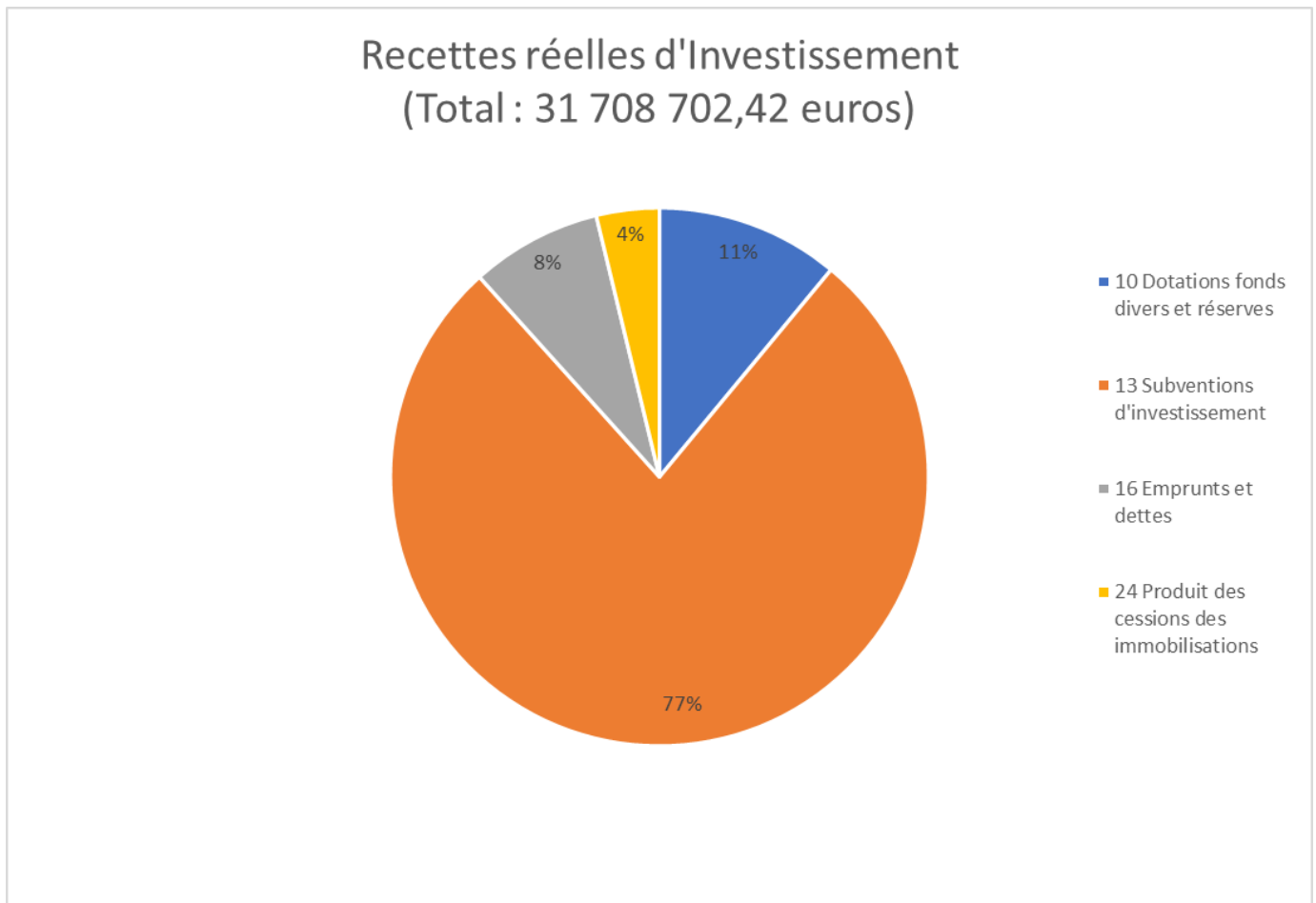
ii. Les recettes d'investissement :

• **La dette :**

Nous avons une ligne de crédit de 7,5M€. Il a été retenu dans le BP 2026, une souscription possible à l'emprunt à hauteur de 2,5M€.

• **Les sources financement**

Les dépenses d'investissement sont principalement financées par des recettes en hausse (FRDE et FTCVA).



B – LE BUDGET ANNEXE EAU

Les grandes masses du budget primitif 2026 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE		
Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2026
002	Déficit reporté	- €
011	Charges à caractère général	1 066 958,09 €
012	Charges de personnel	140 050,00 €
014	Atténuations de produits	- €
65	Autres charges de gestion courante	130 000,00 €
66	Charges financières	- €
67	Charges exceptionnelles	- €
68	Dotations aux provisions	- €
022	Dépenses imprévues	- €
042	Opér. Ordre de transfert entre sections	100 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	2 377 030,28 €
Total Dépenses de fonctionnement		3 814 038,37 €
Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2026
002	Excédent reporté	2 721 538,37 €
013	Atténuations de charges	2 500,00 €
70	Produits des services, domaines et ventes	970 000,00 €
73	Impôts et taxes	- €
731	Fiscalité locale	- €
74	Dotations et participations	- €
75	Autres produits de gestion courante	120 000,00 €
76	Produits financiers	- €
77	Produits exceptionnels	- €
78	Reprises sur provisions	- €
Total recettes de fonctionnement		3 814 038,37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2026
001	Solde d'exécution reporté	194 482,53 €
13	Reversement de subventions	- €
16	Emprunts et dettes	- €
20	Immobilisations incorporelles	582 441,95 €
21	Immobilisations corporelles	2 171 411,47 €
23	Immobilisation en cours	1 203 176,86 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	- €
27	Immobilisations financières	- €
041	Opérations patrimoniales	- €
Total Dépenses d'investissement		4 151 512,81

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2026
001	Solde d'exécution reporté	- €
10	Dotations fonds divers et réserves	320 482,53 €
1068	<i>Dont virement d'affectation</i>	194 482,53 €
13	Subventions d'investissement	1 354 000,00 €
16	Emprunts et dettes	- €
041	Opérations patrimoniales	- €
040	Opér. Ordre de transfert entre sections	100 000,00 €
024	Produit des cessions des immobilisations	- €
021	Virement à la section de fonctionnement	2 377 030,28 €
Total recettes d'investissement		4 151 512,81

Il est prévu différents projets dont notamment la continuité du raccordement en eau potable de la zone Margot (Phase 1) pour un montant de 2 250 000 euros, le réservoir 5 ainsi que les travaux de la lagune de Fatima.

L'équilibre du budget primitif 2026 s'établit comme suit :

- **Section de fonctionnement (dont excédent reporté) :** **3 814 038,37 €**
- **Section d'investissement (y compris RAR 2025) :** **4 151 512,81 €**

Total Budget Primitif 2026 : **7 965 551,18 €**

C – LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Les grandes masses du budget primitif 2026 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE		
Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2026
002	Déficit reporté	- €
011	Charges à caractère général	335 000,00 €
012	Charges de personnel	- €
014	Atténuations de produits	- €
65	Autres charges de gestion courante	- €
66	Charges financières	- €
67	Charges exceptionnelles	- €
68	Dotations aux provisions	
022	Dépenses imprévues	- €
042	Opér. Ordre de transfert entre sections	49 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	146 000,00 €
Total Dépenses de fonctionnement		530 000,00 €
Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2026
002	Excédent reporté	- €
013	Atténuations de charges	- €
70	Produits des services, domaines et ventes	500 000,00 €
73	Impôts et taxes	- €
731	Fiscalité locale	- €
74	Dotations et participations	- €
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00 €
76	Produits financiers	- €
77	Produits exceptionnels	- €
78	Reprises sur provisions	- €
Total recettes de fonctionnement		530 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2026
13	Reversement de subventions	- €
16	Emprunts et dettes	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €
21	Immobilisations corporelles	470 000,00 €
23	Immobilisation en cours	- €
26	Participations et créances rattachées à des participations	- €
27	Immobilisations financières	- €
28	Amortissement des immobilisations	- €
041	Opérations patrimoniales	- €
Total Dépenses d'investissement		470 000,00

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2026
10	Dotations fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	75 000,00 €
16	Emprunts et dettes	
20	Frais Etudes	200 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	- €
040	Opér. Ordre de transfert entre sections	49 000,00 €
024	Produit des cessions des immobilisations	- €
021	Virement à la section de fonctionnement	146 000,00 €
Total recettes d'investissement		470 000,00

L'équilibre du budget primitif 2026 s'établit comme suit :

- **Section de fonctionnement (dont excédent reporté) :** **530 000 €**
- **Section d'investissement (y compris RAR 2025) :** **470 000 €**

Total Budget Primitif 2026 : **1 000 000 €**

D – LE BUDGET ANNEXE SPANC

Les grandes masses du budget primitif 2026 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE		
Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2026
002	Déficit reporté	- €
011	Charges à caractère général	7 448,02 €
012	Charges de personnel	113 000,00 €
014	Atténuations de produits	- €
65	Autres charges de gestion courante	- €
66	Charges financières	- €
67	Charges exceptionnelles	- €
68	Dotations aux provisions	- €
022	Dépenses imprévues	- €
042	Opér. Ordre de transfert entre sections	- €
023	Virement à la section d'investissement	- €
Total Dépenses de fonctionnement		120 448,02 €
Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2026
002	Excédent reporté	3 538,02 €
013	Atténuations de charges	990,00 €
70	Produits des services, domaines et ventes	15 910,00 €
73	Impôts et taxes	- €
731	Fiscalité locale	- €
74	Dotations et participations	100 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	10,00 €
76	Produits financiers	- €
77	Produits exceptionnels	- €
78	Reprises sur provisions	- €
Total recettes de fonctionnement		120 448,02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE		
Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2026
001	Solde d'exécution reporté	- €
13	Reversement de subventions	- €
16	Emprunts et dettes	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €
21	Immobilisations corporelles	- €
23	Immobilisation en cours	- €
26	Participations et créances rattachées à des participations	- €
27	Immobilisations financières	- €
041	Opérations patrimoniales	- €
Total Dépenses d'investissement		-
Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	BP 2026
001	Solde d'exécution reporté	- €
10	Dotations fonds divers et réserves	- €
13	Subventions d'investissement	- €
16	Emprunts et dettes	- €
041	Opérations patrimoniales	- €
040	Opér. Ordre de transfert entre sections	- €
024	Produit des cessions des immobilisations	- €
021	Virement à la section de fonctionnement	- €
Total recettes d'investissement		-

L'équilibre du budget primitif 2026 s'établit comme suit :

- **Section de fonctionnement (dont excédent reporté) :** **120 448,02 €**
- **Section d'investissement (y compris RAR 2025) :** **0 €**

Total Budget Primitif 2026 : **120 448,02 €**

E – LE BUDGET ANNEXE CNES

Les grandes masses du budget primitif 2026 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE		
Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2025
002	Déficit reporté	- €
011	Charges à caractère général	- €
012	Charges de personnel	- €
014	Atténuations de produits	- €
65	Autres charges de gestion courante	520 155,12 €
66	Charges financières	- €
67	Charges exceptionnelles	- €
68	Dotations aux provisions	- €
022	Dépenses imprévues	- €
042	Opér. Ordre de transfert entre sections	- €
023	Virement à la section d'investissement	350 000,00 €
Total Dépenses de fonctionnement		870 155,12 €
Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	BP 2025
002	Excédent reporté	745 155,12 €
013	Atténuations de charges	- €
70	Produits des services, domaines et ventes	- €
73	Impôts et taxes	- €
731	Fiscalité locale	- €
74	Dotations et participations	125 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	- €
76	Produits financiers	- €
77	Produits exceptionnels	- €
78	Reprises sur provisions	- €
Total recettes de fonctionnement		870 155,12 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2025
001	Solde d'exécution reporté	- €
13	Reversement de subventions	- €
16	Emprunts et dettes	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €
21	Immobilisations corporelles	350 000,00 €
23	Immobilisation en cours	- €
26	Participations et créances rattachées à des participations	- €
27	Immobilisations financières	- €
041	Opérations patrimoniales	- €
Total Dépenses d'investissement		350 000,00

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2025
001	Solde d'exécution reporté	- €
10	Dotations fonds divers et réserves	- €
13	Subventions d'investissement	- €
16	Emprunts et dettes	- €
041	Opérations patrimoniales	- €
040	Opér. Ordre de transfert entre sections	- €
024	Produit des cessions des immobilisations	- €
021	Virement à la section de fonctionnement	350 000,00 €
Total recettes d'investissement		350 000,00

L'équilibre du budget primitif 2026 s'établit comme suit :

- **Section de fonctionnement (dont excédent reporté) :** **870 155,12 €**
- **Section d'investissement (y compris RAR 2025) :** **350 000,00 €**

Total Budget Primitif 2026 : **1 220 155,12 €**

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Saint-Laurent du Maroni, le 30 avril 2026

Le Maire,


Lenaïck ADAM

Ville de SAINT-LAURENT DU MARONI

BUDGET PRIMITIF
ANNEXE SPANC 2026

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A Saint-Laurent du Maroni, le

Lénaïck ADAM
Le Maire,

Lénaïck



Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 44
Nombre de suffrages exprimés : 44

VOTES :


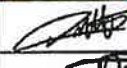



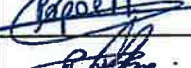


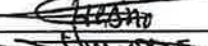











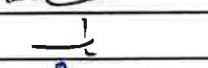



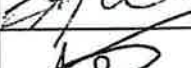




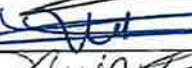





Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 17/04/2026

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire,
A Saint-Laurent du Maroni, le
Les Membres du Conseil Municipal,

NOM & Prénom	Emargement	NOM & Prénom	Emargement
Lénaïck ADAM		Méline AMETE	
Styvia SOMMEIL CURRON		Gérard TOUPOUTI	
Joseph VERDA		Méridith PAPOE	
Amour PANELLE		Ismaël Helorge RAPHA	
Rémi Valentin JACOBI		Henricka KANIA	
Marie-Paule KESINA		Jefferson ATCHALISO	
Stéphane JAMES		Axelle BABEL	
Graciana GALIMA		Michaël AJOME	
Roméo MAC-INTOSCH		Marie-Elisabeth GAZEL	
Audrey TIERAN		Bolton AMAYOTA	
Jean-Luc REQUENA		Patricia DANIEL	
Audrey MOLBA		Ruben ATANSO	
Eric AGOUTI		Marie-Chantal TOUPOUTI	
Véronique Annick Tatiana GRANDA		Claude GABY	
Romain ANAISSANT		Mickle PAPAYO	
Katia CLEMENCIN		Léon BERTRAND	
Raymond ABLANC		Nathalie KAMANO	
Greta BALBIN		Sylvie SOISIA	
Gillano ATIAISO		Sylvio VAN DER PIJL	
Tatiana DAY		Raissa DIMPAY	
Kenny KOLINO		Marciano SOEWA	
Adrianna CORNEILLE		Bryce DOUAN	
Christophe DEWINIE			

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture par voie dématérialisée, le
et de la publication, le

A Saint-Laurent du Maroni, le 30 avril 2026


Le Maire
Lénaïck ADAM